Image not found or type unknown

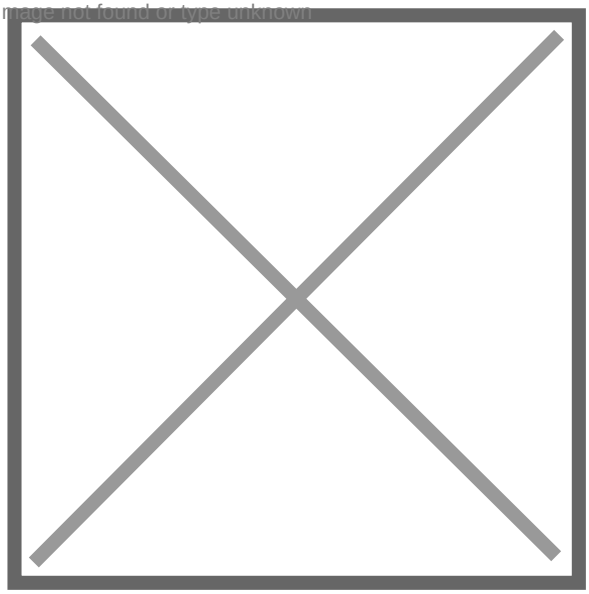

Quelle modalité contre une expertise mal faite

Par **instit de 56 ans**, le **16/11/2017** à **18:23**

bonjour
j'ai demandé à un avocat son aide pour juger une carriere dans le cadre d'un supposé harcèlement moral.
le cabinet d'avocat qui s'en est occupé a passé 8 heures sur mes dossiers ; 30 ans de carriere 'instituteurs et a effectué un travail de repere chronologique; ponctué de petites erreurs.
Je conteste la facture et l'autre jour au tribunal la présidente m'a dit que je m'y prenais mal sur le fond.
Comment contester alors le travail ecrit d'un avocat sur un dossier de harcèlement moral?
Je considere moi que le travail a ete mal fait et qu'il est tres incomplet: car l' expertise ne parle pas du déroulement de ma carrière (seulement 3 notes négatives en trente ans de carriere, sans visite de soutien ou autres aide par rapport à mon travail) ; l'expertise ne
parle pas non plus de ma santé ni n'a demandé d'expertise à ce sujet.
Alors qu'une exertise faite par un médecin du travail de 2016 a reconnu une maladie professionnelle (angoisse, dépression ...) depuis 2010 .
Le H M se reconnaissant surtout sur ces criteres dont ne parle pas l'expertise du cabinet d'avocats.
Comment contester alors ce travail?
merci de vos réponses.
instit de 56 ans en fin de carrière

Par **morobar**, le **17/11/2017** à **09:24**

Bonjour,

Il est impossible de répondre à une telle question.
Vous pouvez vous adresser au bâtonnier en vue d'examen de vos griefs.
Ceci dit le médecin du travail n'est pas qualifié pour la reconnaissance d'une maladie professionnelle.

Par **instit de 56 ans**, le **17/11/2017** à **10:01**

bonjour
le medecin du travail , agréé par l'education nationale, a émis une expertise ... je suis passé en commission de reforme qui me disait que ma maladie ne correspondait pas aux maladies professionnelles reconnues par la securité sociale .. mais j'ai répondu que la dépression etait reconnue aujourd'hui. Cette maladie a ete reconnue comme maladie professionnelle par mon employeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés